

2024

**CURSUS DE CONSEIL EN
CRÉATION D'ENTREPRISE**

CURSUS DE CONSEIL EN CREATION D'ENTREPRISE

Formation à l'accompagnement entrepreneurial

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Public

Ce cursus s'adresse :

- aux personnes destinées à informer et accompagner des porteurs de projet de création d'entreprise,
- aux conseillers exerçant ces missions souhaitant renforcer leur professionnalisme.

Prérequis

Accessible sur candidature, cette formation nécessite de justifier d'un niveau de formation équivalent à un Bac + 2, d'une expérience professionnelle dans des domaines connexes et d'une lettre de motivation explicitant le projet professionnel.

Cette formation permet d'acquérir les connaissances et compétences indispensables pour accompagner de futurs créateurs d'entreprise dans la préparation de leur projet.

A l'issue de ce cursus, les participants seront en capacité :

1. de mettre en place un cadre permettant la progression du futur créateur avec une posture et des techniques d'entretien appropriées
2. de qualifier l'état d'avancement du projet et d'identifier les besoins du créateur
3. de transmettre la méthodologie, les informations, les outils et ressources utiles pour la préparation d'un projet entrepreneurial dans ses différentes dimensions : économique, commerciale, financière, juridique...
4. de préparer le futur créateur à la présentation de son projet,
5. d'émettre des préconisations basées sur l'analyse de la viabilité du projet
6. d'initier la mise en place d'outils de suivi lors du démarrage de l'activité
7. d'être référent et d'orienter le porteur de projet en fonction de ses besoins.

Cette formation peut être poursuivie sous certaines conditions par la préparation du certificat de conseil en création d'entreprise.

La candidature à la certification peut être déposée dans les 24 mois suivant l'achèvement du cursus présentiel (rythme annuel d'organisation du jury).

CANDIDATURES A LA FORMATION

La participation à cette formation nécessite de constituer un dossier de candidature à demander auprès de ressources.pros@bpifrance.fr
Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 19/03/2024**.

A réception du dossier et des pièces demandées, un accusé d'enregistrement de la candidature est transmis par mail. Seuls les dossiers complets seront étudiés.

L'instruction des dossiers et le choix des candidats sont effectués après clôture des candidatures sur la base des critères suivants :

- Validation des prérequis,
- Note explicitant les acquis professionnels, les motivations pour la formation envisagée et le projet professionnel
- Complémentarités des profils au niveau de la composition du groupe.

En cas de besoin, des entretiens pourront être organisés avec les candidats. Si des places restent vacantes à l'issue de la première phase de recrutement, les candidatures seront rouvertes en vue d'une deuxième session de sélection.

Les informations relatives au calendrier de candidature seront actualisées sur <https://bpifrance-creation.fr/conseiller/offre-formation>

EQUIVALENCES ET POURSUITES DE PARCOURS

Aucune équivalence ou passerelle n'a été formalisée.

A titre d'exemple, les fonctions suivantes sont occupées par des professionnels ayant suivi cette formation :

- Conseiller création d'entreprise dans diverses structures associatives, publiques ou privées,
- Conseiller Entreprises dans un service de développement économique de collectivité,
- Conseiller à l'emploi (insertion / orientation) , ...

Les formations suivantes peuvent être complémentaires à ce cursus :
Master Accompagnement entrepreneurial (Université de Montpellier),
Accompagnateur de Startups et de Projets d'Intrapreneuriat (Université Paris Dauphine).

Centre de formation des professionnels de l'entrepreneuriat Bpifrance Création. Déclaration d'activité enregistrée sous le n°119404492-94 auprès du Préfet de Région d'Ile de France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Bpifrance - Siret n° 320 252 489 01075 - 27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : 01 41 79 89 63 - Mail : ressources.pros@bpifrance.fr

VOS CONTACTS

- **Référent administratif et Handicap :**
01.41.79.89.63.
- **Référent pédagogique :**
01.45.18.61.54.
ressources.pros@bpifrance.fr

FORMATEURS

- L'animation de ce cursus est assurée par des formateurs intervenant habituellement pour le Centre de formation des professionnels l'entrepreneuriat de Bpifrance.
- Tous ont une expérience en matière d'accompagnement des porteurs de projets et entrepreneurs ainsi que concernant la conception et l'animation de formations.

MÉTHODES ET SUPPORTS

- Exposé et échanges
- Mises en situation à partir d'exercices, cas pratiques et jeux de rôles
- Support stagiaire comportant des outils pratiques
- Accès à des ressources en ligne réservées aux conseillers pendant la durée de la formation
- Travaux applicatifs à réaliser en asynchrone

DATES PREVISIONNELLES 2024

- Ouverture : le 27/05/2024 de 14h à 17h30 (0,5 jour)
- Module 1 : du 28/05/2024 au 31/05/2024 (4 jours)
- Module 2 : du 24/06/2024 au 27/06/2024 (4 jours)
- Module 3 : du 16/09/2024 au 19/09/2024 (4 jours)
- Module 4 : du 14/10/2024 au 17/10/2024 (4 jours)
- Module 5 : du 18/11/2024 au 21/11/2024 (4 jours)
- Module 6 : du 09/12/2024 au 12/12/2024 (4 jours)
- Clôture : le 13/12/2024 de 9h30 à 13h00 (0,5 jour)

LIEU

Paris 9 ou Maisons-Alfort

Ces sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

DUREE: 25,00 j (175:00 h)

EFFECTIF : De 7 à 14 participants

Date de mise à jour : 16/02/2024

CURSUS DE CONSEIL EN CREATION D'ENTREPRISE

Formation à l'accompagnement entrepreneurial

TARIFS

Frais pédagogiques en interentreprises

- Salariés dans le cadre de la formation professionnelle continue : 6825,00 € net
- Autofinancement : 5250,00 € net

Frais pédagogiques en intra entreprise

Tarif groupe en intra (présentiel) : 2100 € / jour

CONTENU

- **Ouverture du cursus (0,5 jour)**
- **Module 1 : j'accueille et j'informe les futurs entrepreneurs (4 jours)**
 - Les fondamentaux de l'accueil des créateurs
 - Posture de l'accompagnant : adopter une approche personnalisée en fonction des créateurs
- **Modules 2 à 4 : j'accompagne le montage des projets**
 - Module 2 : validation du modèle économique (4 jours)**
 - Intégrer l'approche Lean Start-up dans l'accompagnement entrepreneurial
 - La validation du modèle économique et la préparation du business-plan
 - Pitch du projet : challenger le futur créateur
 - Module 3 : montage commercial et financier (4 jours)**
 - Accompagner la réalisation d'une étude de marché pour alimenter le business-plan
 - Accompagner l'étude financière d'un projet entrepreneurial
 - Module 4 : montage juridique (4 jours)**
 - La validation préalable des aspects pouvant impacter la faisabilité du projet
 - Le choix de la forme juridique et des régimes fiscaux/sociaux
- **Module 5 : repères pour l'analyse d'un projet (4 jours)**
 - Ateliers d'application
 - Évaluer la viabilité d'un projet entrepreneurial
 - Analyser la cohérence d'un business-plan financier
- **Module 6 : j'accompagne la concrétisation du projet (4 jours)**
 - Accompagner l'abandon du projet et favoriser le rebond
 - Les fondamentaux du suivi post-crétion
 - Coaching d'entrepreneurs : comment utiliser la méthode GROW ?
- **Clôture du cursus (0,5 jour)**

Le détail des modules thématique par thématique peut être consulté dans le catalogue, sachant que le cursus permet une approche pédagogique progressive avec des activités complémentaires.

La présentation détaillée du cursus 2024 sera jointe à l'envoi des conventions et contrats. La présentation détaillée du cursus 2023 peut être envoyée sur simple demande.

ACCES A LA CERTIFICATION

A l'issue d'une période de mise en pratique de 9 mois, cette formation permet de préparer le certificat de conseil en création d'entreprise.

Le passage devant le jury de certification a lieu dans l'année qui suit la fin de la formation.

La certification peut être présentée dans les 24 mois suivant l'achèvement du cursus présentiel (rythme annuel d'organisation du jury).

L'accès au certificat est possible avec dispense totale ou partielle de formation après un bilan de positionnement sous réserve de remplir certaines conditions.

Centre de formation des professionnels de l'entrepreneuriat Bpifrance Création. Déclaration d'activité enregistrée sous le n°119404492-94 auprès du Préfet de Région d'Ile de France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Bpifrance - Siret n° 320 252 489 01075 - 27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : 01 41 79 89 63 - Mail : ressources.pros@bpifrance.fr

VOS CONTACTS

- **Référent administratif et Handicap :**
01.41.79.89.63.
- **Référent pédagogique :**
01.45.18.61.54.
ressources.pros@bpifrance.fr

SUIVI ET ÉVALUATION

- Autoévaluation formative par module à l'appui de cas pratiques, exercices et mises en situation
- Attestation de présence par module
- Attestation de fin de formation en fin de cursus

RETOURS DES PRÉCÉDENTES SESSIONS

- Nombre de promotions en inter depuis 2017 : 6
- Nombre de promotions en intra depuis 2017 : 10
- Taux de complétion de la formation : 98 %
- Taux de satisfaction : 97 % des participants étaient satisfaits et très satisfaits
- Taux de réussite des candidats au certificat de Conseil en création d'entreprise : 71 %

TEMOIGNAGES

« Niveau de satisfaction 11/10 - le contenu était passionnant avec beaucoup de rythme et un déroulement bien pensé »
Stéphanie (2019)

« Cette formation m'a permis d'avoir plus confiance en moi grâce aux cas pratiques et lors des échanges entre participants. Le challenge du dépassement de soi a été relevé ! Elle m'a apportée beaucoup humainement, tant par les échanges entre participants qu'avec les formateurs. Les outils et méthodologie vont pouvoir m'aider à guider mes entretiens. » Cécile (2022)

« Satisfaite de cette formation qui m'a ouvert les yeux vers de nouveaux horizons, et aussi de mieux savoir ce qui me convient » Apolline (2022)

CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation emporte l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document émis par le commanditaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

ARTICLE 1 : COMMANDE

ARTICLE 1-1 : STAGE INTER-ENTREPRISES

Toute demande d'inscription nécessite l'utilisation du formulaire en ligne accessible sur bpifrance-creation.fr. Toute inscription a valeur de bon de commande et emporte l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document émis par le commanditaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. En cas de demande de financement par un organisme tiers, il appartient au commanditaire :

- d'effectuer directement les démarches auprès de l'organisme financeur afin que l'accord puisse être reçu avant le démarrage de la formation,
 - de le préciser dès la demande d'inscription.
- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Le participant et la personne en charge du suivi administratif reçoivent systématiquement un accusé de réception électronique qui ne vaut pas confirmation de la session. Pour chaque formation ayant un nombre suffisant d'inscrits et dont la tenue est confirmée, la convention de formation et la convocation sont adressées avant le début de l'action de formation. Un exemplaire de la convention doit systématiquement être signé et retourné à réception.

ARTICLE 1-2 : STAGE INTRA-ENTREPRISE

La demande de stage intraentreprise peut s'effectuer par téléphone (01.41.79.89.63) ou par courriel (ressources.pros@bpifrance.fr).

Elle donne lieu à l'émission d'un devis détaillé dont la durée de validité est de 60 jours à compter de la date d'envoi.

Le devis doit être accepté par un accord écrit valant commande. L'action est ensuite à planifier d'un commun accord dans un délai d'environ 8 semaines.

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA PRESTATION

Chaque formation présentielle dure 7 heures par jour. Sauf indications contraires sur la convocation, les formations interentreprises se déroulent de 9h30 à 17h30 dans les locaux de Bpifrance création à Maisons-Alfort ou Paris Haussmann avec une pause d'une heure pour le repas.

ARTICLE 2-1 : STAGE INTER-ENTREPRISES

Le prix comprend la participation au stage ainsi que la remise d'un support de formation. Les frais de repas restent à la charge du stagiaire.

ARTICLE 2-2 : STAGE INTRA-ENTREPRISE

Le prix comprend :

- l'animation du/des stage(s) du catalogue,
 - la documentation remise à chaque stagiaire.
- Il ne comprend pas :
- l'éventuelle ingénierie pédagogique en cas de nécessité d'adapter la/les formation(s) ou de développer des contenus spécifiques,
 - la convocation des stagiaires,
 - les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs qui restent à la charge du commanditaire et sont remboursés sur présentation des justificatifs. Pour les actions de formation intra-entreprise dont l'organisation est mutualisée par plusieurs organismes et nécessite l'établissement de plusieurs conventions de formation, un coût administratif complémentaire s'ajoute en fonction du nombre de structures concernées.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le Centre de formation n'étant pas soumis à la TVA, les tarifs s'entendent nets de taxe.

Après le stage, la facture est établie à l'attention du commanditaire ou du financeur ayant donné un accord formel de prise en charge. En l'absence de ce dernier, la facture est émise à l'attention de la structure commanditaire. Elle est accompagnée de copies de la présentation détaillée de la formation, de la feuille d'émargement et de l'attestation individuelle de présence. Etant payable à réception, de futures inscriptions pourront être bloquées en cas d'impayés dans l'attente de la régularisation de la situation.

ARTICLE 4 : REPORT OU ANNULATION

ARTICLE 1-1 : FORMATION INTER-ENTREPRISES

Du fait du Centre de formation :

En cas de nombre insuffisant de participants, le Centre de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation interentreprises jusqu'à 7 jours calendaires avant le début du stage.

Le Centre de formation en informe le commanditaire par courrier postal, courriel, ou télécopie. Aucune indemnité ne sera versée en compensation d'une annulation ou d'un report du fait du Centre de formation.

Du fait du participant ou de son employeur :

Les demandes de report d'inscription d'une session à une autre sont admises dans la limite des places disponibles à condition d'être confirmées par écrit au moins 28 jours calendaires avant le début du stage initialement choisi. Au sein d'un même organisme, les demandes de remplacement d'un stagiaire par un autre confirmées par écrit au moins 28 jours calendaires avant le début du stage sont admises, sous réserve d'avoir transmis dans ce délai les informations requises. Les demandes d'annulation confirmées par écrit au moins 28 jours calendaires avant le début du stage sont admises. En cas d'absence, de demande de report ou d'annulation reçue :

- entre 7 et 28 jours calendaires avant le début du stage, le Centre de formation se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire d'un montant équivalent à 50 % du coût total de l'action de formation.
- moins de 7 jours calendaires avant le début du stage, le Centre de formation se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire d'un montant équivalent au coût total de l'action de formation. Le Centre de formation appréciera les causes d'absence au cas par cas pour l'application de ce barème.

ARTICLE 4-2 : CURSUS DE CONSEILLER EN CREATION D'ENTREPRISE

Du fait du Centre de formation

En cas de nombre insuffisant de participants ayant retourné leur convention ou contrat dûment signé dans les délais impartis, le Centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la tenue du cursus. Dans ce cas, il en informe le commanditaire par courriel au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Une nouvelle programmation est alors proposée, sous réserve de faisabilité.

Du fait du participant ou de son employeur

En cas d'absence à tout ou partie d'un module du cursus, le Centre de formation se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire calculée au prorata du nombre de jours d'absence (prix du cursus / 25 X nb de jours d'absence). En cas d'absence du stagiaire à tout ou partie d'un module du cursus, la participation à un autre stage programmé en interentreprises sur le(s) même(s) thème(s) pourra être proposée (sous réserve de faisabilité).

ARTICLE 4-3 : FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Du fait du Centre de formation :

En cas de force majeure, le Centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Le Centre de formation en informe le commanditaire par téléphone, courriel ou télécopie. Aucune indemnité ne lui sera versée en compensation d'une annulation ou d'un report du fait du Centre de formation.

Du fait du commanditaire :

En cas de demande d'annulation ou de report du client signataire du devis ou du bon de commande d'une session de formation organisée en intra-entreprise, le Centre de formation se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire et libératoire composée comme suit :

- 30 % du prix total de la prestation auquel s'ajoute la totalité du coût d'ingénierie pédagogique en cas de formation sur-mesure si la demande écrite est reçue plus de 45 jours avant le début de la formation,
- 50 % du prix total de la prestation auquel s'ajoute la totalité du coût d'ingénierie pédagogique en cas de formation sur-mesure si la demande écrite est reçue entre 30 jours et 45 jours avant le début de la formation,
- le coût total de la prestation (dont l'ingénierie pédagogique en cas de formation sur-mesure) auquel s'ajoute l'ensemble des frais de transport et d'hébergement non remboursables engagés pour le déplacement du formateur si la demande écrite est reçue moins de 30 jours avant le début de la formation.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne participant à une action de formation doit respecter les termes du règlement intérieur durant toute la durée de l'action de formation. Ce dernier est remis pour signature au stagiaire en deux exemplaires avant le début de la formation.

La remise des certificats de réalisation et des attestations de fin de formation est subordonnée à la présence du stagiaire durant l'intégralité des heures de formation.

ARTICLE 6 : ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Après un entretien exploratoire de diagnostic avec le référent Handicap, le Centre de formation peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, il mobilise des compétences externes et les dispositifs dédiés pour la recherche de solutions adaptées. Cet accompagnement est soumis au respect de délais suffisants entre la prise de contact et le début de la formation souhaitée.

ARTICLE 7 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la formation sont obligatoires pour le traitement administratif des commandes et en particulier pour son traitement informatique effectué sous la responsabilité de Bpifrance, ou toute autre entité du Groupe Bpifrance, pourra utiliser les données à des fins de prospection commerciale, notamment pour informer sur les nouveaux produits ou les changements de produits existants. Ces données sont destinées à Bpifrance création. Elles pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux partenaires, ou tiers intervenant pour l'exécution des prestations concernées. Bpifrance conservera les données à caractère personnel conformément aux durées de prescription légales et réglementaires françaises et européennes. Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, pour motifs légitimes, aux informations les concernant.

Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier, à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex. Enfin, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 8 : RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Le commanditaire autorise le Centre de formation à faire figurer son nom sur une liste de références commerciales.

ARTICLE 9 : NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL

Le commanditaire s'engage à ne pas solliciter directement les intervenants du Centre de formation de Bpifrance création.

ARTICLE 10 : RÉCLAMATION/LITIGES

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans les 15 jours suivant la tenue de la formation. Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal de commerce de Créteil sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 11 : MÉDIATION

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, il est possible de recourir gratuitement via l'adresse électronique ressources.pros@bpifrance.fr à une médiation pour toute réclamation déjà déposée par écrit selon les modalités précisées à l'article 9 depuis moins d'un an et non satisfaite. La demande sera orientée vers le service compétent de Bpifrance.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS DIVERSES

Les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations du commanditaire ainsi que de celles du Centre de formation de Bpifrance création. Le Centre de formation de Bpifrance création se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le commanditaire. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les parties. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.



bpifrance

CRÉATION

CENTRE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ENTREPRENEURIAT BPIFRANCE CRÉATION

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°119404492-94 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Bpifrance

Siret n°320 252 489 01075
27-31 avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél. : 01.41.79.89.63
Mail : ressources.pros@bpifrance.fr
Site : <https://bpifrance-creation.fr>